

d'organisations proches²⁰¹ et les tentatives d'empêcher la vente de *l'Algérie libre* étaient l'occasion de nombreux accrochages et bagarres dont les Algériens ne sortaient pas toujours défaits : le service d'ordre du MTLD fit souvent forte impression et les vendeurs de l'organe messaliste travaillaient encadrés de « groupes de protection » aguerris. La presse nationaliste ne faisait d'ailleurs pas mystère de sa volonté de confrontation avec les forces de l'ordre et tirait gloire des victoires obtenues contre les unités de police qui avaient pour ordre d'entraver la participation des messalistes à certaines manifestations de rue. Les rédacteurs retrouvaient alors les accents des journaux communistes de la période de bolchevisation du PCF²⁰². Manifestants messalistes et forces de l'ordre puisèrent eux aussi dans les répertoires d'action caractéristiques de la fin des années 1920 et du début des années 1930.

III- Les pratiques de maintien de l'ordre

À une époque où de nombreuses manifestations étaient interdites et où, parmi les visées de l'action collective, l'objectif de « faire nombre » n'avait pas encore écarté celui de « faire mal »²⁰³, en particulier aux forces de l'ordre, les agents distinguaient les « bons » des « mauvais » manifestants²⁰⁴. Ils le faisaient selon des critères et des échelles variés, avec des variations fortes entre la hiérarchie et la base²⁰⁵. En dépit de ces ajustements circonstanciels et des différences entre groupes policiers, il ne fait guère de doute que les Algériens ne pouvaient que rarement bénéficier de l'indulgence ou de l'empathie des agents en charge du service d'ordre à Paris. Pour l'expliquer, sans revenir sur les représentations de cette population parmi les policiers, ni sur le fait qu'elle était quotidiennement perçue comme occupant illégitimement l'espace public, il suffit de rappeler que les « bons » manifestants étaient avant tout ceux qui étaient en situation de négocier avec les autorités policières et de se conformer dans leurs pratiques à l'accord obtenu²⁰⁶. De ce fait, notamment, les Algériens étaient au nombre des manifestants dont la seule pratique du défilé de rue était

²⁰¹ Par exemple, le gardien Paul D. fut blessé et cessa le travail trois mois à la suite de coups portés à la tête, à l'aide d'une chaise, par un « Nord-Africain » au cours de l'évacuation de la salle Wagram le 24 avril 1956. Dossier de Paul D. APP.

²⁰² Stéphane Audoin (1983), « Le parti communiste et la violence : 1929-1931 », *Revue historique*, n° 546, p. 365-383.

²⁰³ Olivier Fillieule (2006), « Du pouvoir d'injonction au pouvoir d'influence », in O. Fillieule & D. Della Porta (dir.), *op. cit.*, p. 110.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 108. Voir aussi : Olivier Fillieule (1997), *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de la FNSP.

²⁰⁵ Fillieule (1997, p. 285-286).

²⁰⁶ Fillieule (2006, p. 106-110.)

potentiellement génératrice de réactions violentes des forces de l'ordre. En effet, outre que le MTLD défilait presque toujours sans autorisation²⁰⁷, il n'était pas prêt à se conformer à un répertoire d'action qui aurait pu être accepté par la préfecture de police.

Si les Algériens furent la cible de violences inhabituelles, tant dans leurs formes que dans leur degré, c'est bien parce que « les styles du maintien de l'ordre varient dans une certaine mesure en fonction du type d'adversaire²⁰⁸ ». Les émigrés d'Algérie ne furent pas pour autant des victimes expiatoires : leurs pratiques manifestantes étaient pleinement pensées comme un défi à l'ordre colonial et à ceux qui le défendaient en métropole. Ainsi, afin de mettre en scène leur organisation et leur potentiel d'action, les militants nationalistes recherchaient parfois la confrontation avec les forces de l'ordre.

1°) Les pratiques manifestantes des nationalistes algériens

Après-guerre, à une époque où le MTLD ne l'avait pas encore réintégrée à son répertoire d'action, la manifestation de rue fut, pour une partie des Algériens, un mode d'action revendicative lié à leurs engagements syndicaux ou communistes. Ce n'est en effet qu'à partir du début des années 1950 que le MTLD se joignit aux grandes démonstrations ouvrières auxquelles l'Étoile nord-africaine avait participé en rangs serrés sous le Front populaire et jusqu'en 1939²⁰⁹. Pendant quelques années, les membres de la CGT et du PCF participèrent cependant aux défilés revendicatifs indépendamment d'un engagement nationaliste, cependant difficile à démêler de leur militantisme syndical. Malgré leur relative faiblesse numérique, ces Algériens étaient particulièrement visibles dans certaines mobilisations. En particulier celles qui, aux alentours des lieux de travail les jours de grève, s'écartaient des modalités de la manifestation pacifique et s'appuyaient sur des petits groupes de militants qui n'hésitaient pas à affronter les forces de l'ordre²¹⁰.

Nous ne sommes pas en mesure de quantifier précisément cette participation, mais elle fut visible au regard policier dès la fin des années 1940. Au moment des grèves "insurrectionnelles" de 1947 et 1948, les Algériens furent cependant beaucoup moins mis à

²⁰⁷ *L'Algérie libre* notait dans son numéro du 20 juillet 1952 (n° 50, p. 1) : « Pour la première fois depuis trois ans, autorisation officielle de la participation du MTLD » au défilé du 14 juillet. Le parti messaliste n'avait pas non plus d'autorisation pour les défilés du 1^{er} mai ni pour ceux en commémoration de la journée du 12 février 1934.

²⁰⁸ Fillieule (2006, p. 104).

²⁰⁹ Simon (2000, p. 157).

²¹⁰ Si les Algériens n'avaient pas le poids des Italiens (Blanc-Chaléard, 2000) ou d'autres "étrangers" dans l'appareil communiste ou syndical, on peut douter qu'ils aient été « moins impliqués dans les grèves, ce qui [était] très apprécié par les patrons » (Noiriel, 2007, p. 518). Ce n'est en tout cas pas ce qui ressort de l'étude des usines Renault de Billancourt (Pitti, 2002, p. 348-426), ni de celle des archives de police consultées.

l'index par les pouvoirs publics que les étrangers. Ils furent rarement en pointe dans des conflits concentrés dans des bassins miniers où ils étaient nombreux mais où ils faisaient l'objet d'une très étroite surveillance. Au-delà de l'implication de ceux d'entre eux qui étaient les plus intégrés au mouvement ouvrier, ils participèrent localement à certaines actions²¹¹. Elles attirèrent d'autant plus l'attention des forces de l'ordre que, de son côté, le MTLD faisait alors preuve, depuis quelques mois, d'une combativité certaine²¹². Sans tomber dans l'interprétation policière qui faisait des Algériens des « troupes de choc » du PCF²¹³, ces derniers étaient représentés dans une proportion non négligeable parmi les activistes du parti de Maurice Thorez. Ils sont ainsi désignés par les forces de l'ordre comme participants actifs et nombreux aux batailles rangées qui opposaient parfois les militants communistes – ou trotskystes, mais les agents de la police municipale ne faisaient guère la distinction – aux gardiens de la paix. Ces oppositions étaient particulièrement âpres à la sortie de l'usine Renault de Billancourt, lorsque les gardiens de la paix essayaient de mettre fin à des distributions de journaux et de tracts, ou de s'interposer dans les rixes qui opposaient régulièrement les militants ouvriers à ceux du RPF. L'un des gardiens qui dut se replier le 12 février 1952²¹⁴ devant la pluie d'objets divers et de produits corrosifs qui étaient lancés par les grévistes regroupés sur les toits de l'usine notait ainsi²¹⁵ :

²¹¹ Au cours du procès d'un ouvrier accusé de sabotage sur un chantier de construction d'un barrage hydroélectrique (secteur dans lequel les Algériens étaient très nombreux), le préfet de Limoges note la présence « des ouvriers, en grande partie nord-africains, que la CGT avait déplacés pour venir faire nombre à l'audience ». Lettre au ministre de l'Intérieur, 11 février 1949, AN BB/18/3823.

²¹² Pour dénoncer le « trucage » des élections législatives en Algérie et soutenir les détenus nationalistes grévistes de la faim, la fédération de France du MTLD appela à la grève le 23 avril 1948 et réunit des milliers de militants salle Wagram. « Les travailleurs algériens en France font une grève de 24 h », tract du MTLD, APP BA 1883.

²¹³ Les dirigeants du MTLD eux-mêmes craignaient que les émigrés ne cèdent aux sirènes de partis métropolitains qui, en échange d'avantages matériels, souhaitaient les transformer en « troupes de choc » : « Des nouvelles nous sont parvenues relatives aux manœuvres que, depuis un certain temps, le RPF déploie en vue d'utiliser l'élément nord-africain de France à ses propres fins politiques. Afin d'assurer la pénétration de nos milieux, ce mouvement politique, nous dit-on, fait encore miroiter aux yeux des nôtres toutes sortes d'avantages, pécuniaires ou autres. On ne saurait mettre assez en garde toute la colonie nord-africaine contre les meneurs politiques de cette sorte, d'autant plus qu'elles proviennent de partis colonialistes avérés qui ne visent en définitive à ne faire de nous que des mercenaires. Le souvenir n'est pas effacé en nous des événements de 1934 et 1936 où aussi bien les partis d'extrême-gauche que ceux d'extrême-droite essayèrent d'utiliser l'élément algérien comme troupe de choc et cela pour des idéaux qui sont loin d'être les nôtres ». Bulletin d'information du MTLD saisi à Aubervilliers en juillet 1949, APP BA 1883.

²¹⁴ Il s'agissait d'une journée de grève « contre le fascisme et la misère » en protestation contre l'interdiction de la manifestation commémorative des événements de février 1934. Cet arrêt de travail, comme beaucoup de ceux à « motifs politiques » lancés à cette époque par la CGT, fut assez peu suivi mais marqué par de durs affrontements aux portes des usines Renault. Des militants du MTLD et de l'UDMA avaient aussi appelé à cet arrêt de travail. Suite à cette grève, 1 200 ouvriers de Billancourt furent licenciés. Plus de 900 furent réintégrés dans les mois suivants. Pitti (2002, p. 377-384).

²¹⁵ Depuis les affrontements du 29 décembre 1951, salués comme une victoire par la presse communiste et trotskyste, qui avaient vu la déroute des forces de l'ordre obligées de déserrer le terrain devant les usines

En général, les manifestants étaient très jeunes et il s'agissait surtout de Nord-Africains²¹⁶. Cette assertion était sans aucun doute exagérée : la plupart des témoignages montrent que les gardiens engagés n'étaient pas en mesure de reconnaître, ni même de décrire, leurs assaillants²¹⁷. De plus, il semble que ce n'est que « sur interpellation²¹⁸ » des enquêteurs que les agents interrogés commencèrent à donner des précisions sur les origines des manifestants les plus violents. Quoi qu'il en soit, il est avéré que des Algériens d'obédiences diverses (CGT, CFTC, PCF, MTLD, UDMA) participèrent en nombre à cette journée qu'ils avaient contribué à organiser. De leur côté, les inspecteurs de la police judiciaire étaient désireux d'établir la place que les « Nord-Africains » avaient occupée dans ces troubles. En effet, outre qu'ils étaient de plus en plus nombreux, et même parfois majoritaires, dans les défilés sous l'égide du conglomérat communiste, des Algériens avaient déjà été repérés dans des affrontements similaires. Ainsi, certains avaient été identifiés parmi les manifestants qui, le 29 décembre 1951, à Billancourt, avaient blessé une cinquantaine de gardiens, brûlé deux de leurs motocyclettes et obligé les troupes du préfet Baylot à battre en retraite alors qu'elles étaient intervenues pour protéger des vendeurs de la presse du RPF²¹⁹.

Si les Algériens qui participaient à ces affrontements avec les forces de l'ordre n'étaient pas tous communistes, ils n'agissaient pas non plus simplement, voire pour certains pas du tout, en tant que militants nationalistes²²⁰. C'est ainsi que nombre d'entre eux enfreignirent les consignes du MTLD qui avait appelé à ne pas répondre aux appels du parti communiste et à ne pas participer à la manifestation Ridgway du 28 mai 1952. Les dirigeants du MTLD souhaitaient que leurs militants se concentrent sur les seuls grèves et défilés du 23 mai 1952 pour « la libération de Messali Hadj et contre la répression en Algérie ». Cette journée fut aussi marquée par des affrontements avec les forces de l'ordre. À Paris, ils furent

Renault, les militants les plus actifs dans les engagements physiques contre la police privilégiaient la technique du harcèlement à distance, le plus souvent depuis l'intérieur de l'usine, à celle du corps à corps dans la rue.

²¹⁶ Témoignage recueilli dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour « chef de violences à agents de la force publique, rébellion » (12 gardiens avaient été hospitalisés). Une centaine d'agents de la PP furent auditionnés entre le 14 et le 26 février 1952. APP BA 2347.

²¹⁷ Aucun agent ne reconnut formellement les « suspects » dont on leur présenta les photos. Plusieurs hésitèrent entre des « Nord-Africains ou Espagnols » et l'un, manifestement exaspéré de l'inutilité de la démarche, s'exclama : « il est inutile que je cherche dans les photos que vous me présentez ». APP BA 2347.

²¹⁸ Abrégée en « S. I. » dans les procès-verbaux d'audition, cette expression signifie que la personne interrogée s'est exprimée en réponse à une question posée, qui n'est pas généralement pas retranscrite dans le PV.

²¹⁹ APP BA 1884. Un ouvrier algérien est au nombre des trois « meneurs » interpellés le 29 décembre 1951 et le 2 janvier 1952. Ils furent emprisonnés et licenciés, avant d'être réintégrés en novembre 1954. Pitti (2002, p. 378-379).

²²⁰ Laure Pitti parle de « séquentialité des luttes » pour évoquer l'alternance des motivations et des appartenances des ouvriers algériens engagés dans les combats syndicaux et politiques. Elle montre surtout qu'au début des années 1950 les luttes anti-impérialistes, anticolonialistes, nationalistes et sociales sont intimement liées et que le parti indépendantiste ne s'est pas encore imposé comme le mode d'engagement hégémonique des ouvriers algériens. Pitti (2002).

sans commune mesure avec ceux qui advinrent cinq jours plus tard, mais trois Algériens furent tués au Havre, à Montbéliard et dans les Ardennes²²¹. Ce bilan s'alourdit le 28 mai, où Belaïd Hocine fut le seul tué, par balles, de la manifestation Ridgway. Comme il était militant communiste²²², sa mort fut passée sous silence par le MTLD²²³ qui ne tenait pas à mettre l'accent sur le fait que ses mots d'ordre ne faisaient pas l'unanimité et que plusieurs centaines d'Algériens avaient participé à cette manifestation interdite. Si, pour la police, ces derniers avaient été « abusés par une propagande mensongère » (la plupart étaient persuadés que la manifestation avait pour objet la libération de Messali Hadj), ce n'était sans doute pas la raison principale de leur présence. Certes, le PCF n'avait pas ménagé ses efforts pour attirer les Algériens²²⁴, mais ces derniers vinrent, pour la plupart d'entre eux, en connaissance de cause. La preuve en est que, bien qu'ils eussent été particulièrement malmenés par la police en mai 1952²²⁵, ils étaient encore nombreux à manifester avec le PCF, quelques mois plus tard, pour réclamer la libération d'Alain le Leap et des autres « prisonniers politiques » du PCF²²⁶. Encore une fois, il est difficile de distinguer, parmi ces manifestants, les sympathisants communistes des messalistes : ces appartenances n'étaient d'ailleurs pas exclusives et les motivations politiques étaient inextricablement enchevêtrées²²⁷. Quoi qu'il en soit, et malgré les dissensions entre les appareils du PCF et du MTLD²²⁸, il ne faisait alors

²²¹ *L'Algérie libre*, n° 49, 15 juin 1952, p. 1. Un numéro spécial est paru après les manifestations du 23 mai 1952. Voir aussi Tartakowsky (1997, p. 633-634).

²²² Une note des RG du 10 juin 1952 minore son militantisme en ces termes : « Le nommé Hocine Belaïd, mortellement blessé au cours des bagarres, était employé occasionnellement par la ville d'Aubervilliers, à des travaux de pavage ; de sa présence à la manifestation dépendait son gagne-pain ». APP BA 2461.

²²³ À notre connaissance, elle est tout juste évoquée dans *L'Algérie libre* du 15 juin mais n'apparaît dans aucun autre tract ou publication des messalistes.

²²⁴ « La participation des travailleurs coloniaux serait la bienvenue (...) Il faut donc “faire plus pour que les ouvriers français soutiennent les Algériens dans leur lutte”, explique alors Duclos devant le secrétariat, “ce qui nous permettrait de les avoir avec nous contre Ridgway..., même si c'est seulement sur le mot d'ordre : ‘libérez Messali’ qu'ils manifestent”. Et le secrétaire général par intérim d'enchaîner sur les mesures à prendre pour dénoncer spectaculairement la répression frappant les militants algériens du MTLD de Messali Hadj et du PCA ». Robrieux (1981, p. 301).

²²⁵ Le 28 mai 1952, 718 manifestants, dont 87 « Nord-Africains », furent interpellés pour être conduits dans des « centres de contrôle ». 150 arrestations, parmi lesquelles celles de 18 Algériens, furent maintenues. Rapport de Jean Baylot au procureur général de Paris, 29 mai 1952. Le chiffre des interpellations ne tient pas compte des personnes qui furent directement conduites dans un commissariat sans passer par les centres d'identification. APP BA 2461.

²²⁶ Le 22 décembre 1952, au cours de la manifestation interdite organisée par le PCF, un peu moins de 10 % des personnes interpellées étaient algériennes (4 sur 32 parmi celles amenées au commissariat du 3^e arrondissement, 9 sur 122 dans le 11^e arrondissement, 12 sur 147 au centre des Carmes). APP BA 2461.

²²⁷ Il est vrai que ce type de revendication (la libération des “prisonniers politiques”) entrait particulièrement en résonance avec celles du MTLD demandant la libération de Messali Hadj.

²²⁸ *L'Algérie libre* du 1^{er} janvier 1953 ne mentionne pas la manifestation du 22 décembre 1952 et s'appesantit sur la seule répression policière des militants MTLD interpellés pour avoir voulu empêcher la saisie de l'organe messaliste.

nul doute pour les policiers parisiens que les Algériens étaient « au cœur de l'activisme communiste des années de guerre froide ».

Cette impression était renforcée par le fait qu'en plus de leur participation aux manifestations interdites et aux grèves accompagnées de “coups de mains” contre les forces de l'ordre, les Algériens défilaient en ordre serré, encadrés par le service d'ordre du MTLD, à chacune des “manifestations traditionnelles” organisées sous l'égide des organisations proches du PCF. À partir du printemps 1950²²⁹, ils furent de tous les défilés du 1^{er} mai et du 14 juillet, et de toutes les manifestations « antifascistes » commémoratives de celle de février 1934. Parfois encadrés par d'autres organisations, le plus souvent placés en queue de cortège²³⁰, les messalistes tenaient ces manifestations pour de véritables démonstrations de force et de discipline²³¹. Sur ce plan, ils atteignirent parfaitement leurs objectifs :

Le nombre de manifestants de la CGT [environ 30 000] n'a été, en dépit du temps magnifique qu'à peine supérieur à celui de l'an dernier, mais leur cortège s'est grossi d'un cortège fort important et très bien ordonné de militants du MTLD, qui comptait de 7 à 8 000 personnes. La CGT, qui n'avait pu le fondre dans son organisation, n'était qu'à demi-satisfaite. Mais pour nous cela mérite réflexion, car ceci témoigne d'une organisation et d'une discipline très poussées, qui pourraient nous valoir d'assez sérieux soucis (...) Au total cette journée ne révèle rien de désagréable dans les dispositions de la population parisienne (...) hormis cette organisation du MTLD, qui pour une première sortie, nous a fâcheusement révélé sa puissance (...) cela n'était pas sans éveiller chez eux [les commissaires divisionnaires] certaines appréhensions, car dans des heurts avec la police on pourrait craindre de leur part une âpre combativité²³².

Cette appréhension ressentie par les forces de l'ordre et relevée par le préfet n'était pas sans fondement. En plus des accrochages réguliers avec les groupes de protection des vendeurs de *l'Algérie libre*, l'organe messaliste avait explicitement prévenu à plusieurs reprises que toute tentative de briser les cortèges MTLD ou de saisir les oriflammes du parti se heurterait à une résistance acharnée des manifestants. Dans l'un de ses éditoriaux, quelques semaines avant que le MTLD ne manifeste pour la première fois à Paris, le journal messaliste annonçait déjà :

²²⁹ Dans le Nord, les militants du MTLD se joignirent au défilé du 1^{er} mai dès 1949. Genty (2005, p. 167).

²³⁰ Certains auteurs font de ce placement des messalistes dans le cortège des défilés communistes et syndicaux, un baromètre des relations entre le MTLD et le PCF. Pour Danielle Tartakowsky, l'isolement des Algériens, en queue de manifestation, le 14 juillet 1953, est même l'une des raisons principales du traitement qui leur fut infligé par les forces de l'ordre. Or les messalistes avaient déjà souvent défilé en retrait des autres organisations. Il semblerait même qu'ils aient souvent recherché cette position qui leur permettait de mieux mettre en scène leur nombre et leur capacité d'organisation ou de riposte aux forces de l'ordre. Cela ne signifie pas que l'agencement des cortèges était sans conséquences sur l'action de la police, mais cette influence n'était sans doute pas primordiale. Danielle Tartakowsky (2000), « Un 14 juillet 1953 à Paris » in *La guerre d'Algérie : au miroir des décolonisations françaises. Actes du colloque en l'honneur de Charles-Robert Ageron*, éd. Société française d'histoire d'outre mer, p. 473-488.

²³¹ Les nombreux comptes rendus de manifestations publiés, photos à l'appui, dans *l'Algérie libre* sont, de ce point de vue, très explicites.

²³² Agendas Léonard, 1^{er} et 2 mai 1950.

MM. les colonialistes (...) savent pourtant que si nous sommes capables de grand calme, nous sommes à même d'utiliser notre discipline pour toute action utile et efficace dans le cadre de nos intérêts nationaux. Les militants qui, les dents serrées, ne réagissaient pas devant les coups et les injures des provocateurs de la police (...) sont les frères des ouvriers algériens qui ont, en d'autres circonstances, donné la preuve de leur force agissante. Les Algériens savent que leur combat peut les mener à avoir, en terre étrangère, les mêmes réactions défensives qu'en Algérie²³³.

Ces menaces ne restèrent pas sans suite et, dès le 1^{er} mai 1951, les manifestants et le service d'ordre du MTLD firent battre en retraite les agents qui souhaitaient intervenir au cœur du cortège pour saisir les drapeaux nationalistes. Sans doute ces derniers souhaitaient-ils aussi régler quelques comptes et exercer des représailles collectives à l'encontre de militants auxquels ils se heurtaient régulièrement lors des saisies et des interdictions de vente de leur journal. Briser ce cortège au motif qu'il ne respectait pas les prescriptions données aux organisateurs de la manifestation – notamment celles relatives aux messages des pancartes et aux drapeaux arborés – était également un moyen d'isoler les messalistes et de casser l'un des symboles de leur puissance grandissante dans l'émigration.

Cette victoire du 1^{er} mai 1951 contre « les flics de Thomas [le secrétaire d'État à l'Intérieur] qui durent opérer une retraite précipitée²³⁴ » servit dans les mois suivants à galvaniser les militants désireux de tenir le pavé sur les parcours et les places du « Paris rouge²³⁵ » :

L'allure [des manifestants algériens] est décidée et dans le regard de chacun d'eux se lit la détermination de manifester coûte que coûte et de briser les tentations de provocation si elles se produisaient comme le 1^{er} mai dernier (...) Les Français et les Françaises massés sur les trottoirs étaient anxieux de savoir si les Algériens parviendraient à la place de la Nation sans que la police tente de les disperser. Des réflexions fusent de toutes parts (...) «Voyez comme ils marchent en rangs serrés», «que les flics ne viennent pas s'y frotter !» (...) et ren[de]nt] hommage (...) aux Algériens de France qui mirent en déroute, le 1^{er} mai dernier, les forces policières de Léonard et viennent en ce 14 juillet de remporter une seconde victoire contre les provocations et les tentatives d'étouffement du MTLD par l'administration colonialiste²³⁶.

D'une certaine façon, à chaque manifestation, une bataille à la fois symbolique et physique était engagée entre les forces de l'ordre et les manifestants algériens. À partir de 1951, chaque défilé était l'occasion d'escarmouches et les représailles sanglantes exercées par les policiers parisiens en mai 1952 ne diminuèrent pas l'ardeur des messalistes. Ainsi, le 1^{er} mai 1953, en

²³³ *L'Algérie libre*, n° 10, 1^{er} mars 1950, p. 1.

²³⁴ *L'Algérien en France*, n° 12, juin 1951, p. 1. Voir aussi les réactions policières, précédemment citées, aux défaillances du commandement dans les numéros du 30 mai et du 15 juin de *Police parisienne*.

²³⁵ Jean-Pierre A. Bernard (1991), *Paris rouge : 1944-1964 : les communistes français dans la capitale*, Seyssel, Champ Vallon.

²³⁶ *L'Algérie libre*, n° 29, 23 juillet 1951, p. 4.

dépît des consignes extrêmement strictes données par la préfecture de police²³⁷, les messalistes continuèrent de braver les forces de l'ordre :

À 16 h 55, alors que 4 500 Nord-Africains incorporés dans le 3^e groupe débouchaient sur la place de la Bastille en poussant des cris perçants et en escortant un immense portrait de Messali Hadj, le drapeau vert et blanc du MTLD fut déployé à quelques mètres de la tribune sous les acclamations frénétiques des indigènes. Il ne fit qu'une apparition de quelques dizaines de secondes et disparut aussitôt après avoir dépassé la tribune, escamoté au milieu des Nord-Africains qui se le passèrent de mains en mains²³⁸.

Il semble qu'à l'époque les commissaires en charge du maintien de l'ordre firent preuve « de discernement » et ne cherchèrent pas à tout prix à faire respecter les consignes de leur hiérarchie. Surtout, ils maîtrisaient encore leurs troupes, même si elles protestaient parfois contre leur manque de fermeté. Quelques mois plus tard, cela n'était plus le cas...

2°) Le 14 juillet 1953, un maintien de l'ordre colonial ?

Les circonstances de la répression de la manifestation du 14 juillet 1953 ne sont pas encore exactement connues²³⁹. Les archives consultées permettent pourtant de les caractériser avec une certaine précision²⁴⁰. La mort de sept des manifestants, dont six Algériens, ressortit ainsi sans équivoque à la catégorie des massacres d'État telle qu'elle a été définie par Alain Dewerpe²⁴¹. Il ne faudrait cependant pas y voir simplement une attaque des forces de l'ordre contre « des manifestants [qui] repliaient tranquillement leurs banderoles et regagnaient les stations de métro²⁴² ». Comme nous l'avons vu ci-dessus, cet épisode sanglant prit en effet place dans une longue série de provocations réciproques et de tentatives de jauger la force et la volonté de l'adversaire. Surtout, bien qu'elle eût été une manifestation traditionnelle dont chaque année le déroulement obéissait à des consignes négociées entre la préfecture de police

²³⁷ « Les chefs de secteurs feront respecter expressément les prescriptions imposées aux organisateurs et notamment en ce qui concerne les cris, chants, et emblèmes. Au moment de la concentration et de la mise en marche du cortège, les banderoles, pancartes et emblèmes seront très sérieusement examinés. Toutes interventions rendues nécessaires seront faites rapidement et énergiquement ». Note de service n° 51-53 de la Direction générale de la police municipale, 30 avril 1953. APP FA 255.

²³⁸ Rapport du commissaire divisionnaire Dutrey, chef du 3^e district, 1^{er} mai 1953, APP FA 255.

²³⁹ Un seul ouvrage porte spécifiquement sur la manifestation du 14 juillet 1953 et il est principalement constitué de reprises d'articles de presse : Rajsfus (2003). La principale étude historique sur le sujet est l'article de Danielle Tartakowsky paru dans le volume d'hommage à Charles-André Ageron. Tartakowsky (2000).

²⁴⁰ Nous nous sommes principalement appuyé sur le carton He 3 des APP (qui contient notamment le compte rendu des 247 entretiens effectués en quelques jours par la PP auprès des personnels les plus impliqués dans la répression place de la Nation) et le dossier (coupures de presse, rapports des RG de la PP et de la SN) établi pour la direction de l'Algérie au ministère de l'Intérieur et conservé aux ANOM sous la cote FM 81f/90.

²⁴¹ Dewerpe (2006). Voir *supra*, introduction, pour une présentation de la notion de « massacre d'État ».

²⁴² Manceron & Remaoun (1993, p. 165).

et les organisateurs²⁴³, elle se déroula un an après l'acmé de la période activiste des militants parisiens du PCF. Les souvenirs de la manifestation Ridgway étaient encore très présents et la très forte représentation des Algériens du MTLD entraînait en résonance avec les revendications et actions qui secouaient l'empire colonial : le « terrorisme » et les « émeutes » au Maroc et en Tunisie faisaient alors la une de journaux qui passaient sous silence la violence de la répression policière et de la domination coloniale. Au Maroc, après l'écrasement des manifestations de Casablanca les 7 et 8 décembre 1952²⁴⁴, le gouverneur général Guillaume interdit l'*Istiqlal*²⁴⁵. Il manœuvra ensuite de longs mois pour réduire à néant le pouvoir du sultan Mohammed V, qui fut déposé le 20 août 1953. La radicalisation terroriste d'une partie des nationalistes, les ratissages policiers, l'implication des forces de l'ordre dans les attentats « contre-terroristes » faisaient qu'en cette année 1953 le Maroc était en proie à une véritable lutte armée. Depuis février 1952 et le déploiement de troupes coloniales au cap Bon, la Tunisie était également aux prises avec le « fellagisme », les actions armées et les violences de polices particulièrement actives dans la « Main rouge » et autres organisations « contre-terroristes ». La presse parisienne – dont les journaux populaires – relayait abondamment ces épisodes et l'implication des forces de l'ordre. La plupart des gardiens de la paix savaient donc qu'une partie des indépendantistes d'Afrique du Nord avaient fait le choix de passer au stade de la lutte armée et que les tutelles politiques des protectorats étaient prêtes à utiliser tous les moyens pour préserver l'ordre colonial et éviter que le scénario indochinois ne se répète.

Ce contexte ultramarin, dans lequel les polices marocaines et tunisiennes jouaient un rôle clé²⁴⁶, pouvait d'autant moins être absent des esprits que les manifestants rappelaient par leurs pancartes et banderoles leur solidarité avec les victimes de la répression en Afrique du Nord. Le rôle de la police dans le maintien de la situation coloniale était même explicitement visé : « À bas le racisme policier » proclamait une banderole, tandis que d'autres dénonçaient les « provocations policières en Afrique du Nord » ou appelaient à la solidarité avec les

²⁴³ L'organisateur officiel de la manifestation était les Partisans de la paix. Le PCF et l'ensemble des associations et syndicats du conglomérat communiste défilaient ce jour-là.

²⁴⁴ Voir *infra*, chap. 10.

²⁴⁵ Albert Ayache (1993), *Le mouvement syndical au Maroc. T. III : Vers l'indépendance (1949-1956)*, Paris, l'Harmattan, p. 147-157 ; Stéphane Bernard (1963), *Le conflit franco-marocain (1943-1956)*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'Université de Bruxelles, tome 1, p. 135-158.

²⁴⁶ Broche (1977) ; Rivet (2002, p. 391-393) ; Charles-André Julien (1978), *Le Maroc face aux impérialismes : 1415-1956*, Paris, éd. Jeune Afrique, p. 252, 345-348, 386. Voir aussi : *id.* (2002) [1952] *L'Afrique du Nord en marche : Algérie, Tunisie, Maroc, 1880-1952*, Paris, Omnibus.

Marocains et les Tunisiens en lutte contre le colonialisme²⁴⁷. Ce contentieux entre les Algériens du MTLD et les policiers parisiens sauta aux yeux de certains participants à la manifestation du 14 juillet qui, si elle avait globalement un caractère « familial » et « bon enfant », n'en prenait pas moins en queue de cortège une allure beaucoup plus offensive :

L'ordre imposant et impeccable des Nord-Africains marquait bien leur intention d'éviter tout désordre : leur groupement, par bloc de 300 environ, leur encadrement par deux files en brassards vert, la liaison des chefs de groupe, tout était sérieux, imposant et magnifique. Le moindre bon sens dictait aux forces de l'ordre de disparaître, d'autant qu'elles étaient en tout petit nombre²⁴⁸.

Le défilé du MTLD, soigneusement organisé les jours précédents dans des réunions préparatoires tenues au siège de la rue Xavier Privas – dont les RG avaient des comptes rendus précis – avait une allure militaire. Les 5 000 manifestants, soutenus par quelques milliers d'autres Algériens qui s'étaient rendus place de la Bastille sans prendre part à la manifestation, étaient ordonnancés selon un schéma préétabli : les membres du MTLD étaient organisés en six sections d'une cinquantaine de rangs. Les sections étaient espacées de quelques mètres et chaque rang devait comprendre une dizaine de personnes. En tête et queue du cortège, 10 rangs de 12 personnes étaient chargés de le protéger avec l'appui sur chaque côté de 270 membres du service d'ordre équipés de brassards verts²⁴⁹. Ce « caractère spectaculaire du défilé » des Algériens, porteurs de très nombreuses banderoles, fut noté par les observateurs policiers²⁵⁰. Placé en queue de la manifestation communiste, il démarra à 16 heures alors que la tête de la manifestation avait déjà atteint la tribune d'honneur dressée place de la Nation. Les derniers Algériens s'élançèrent du boulevard Bourdon, où ils s'étaient rassemblés depuis le début de l'après-midi, vers 16 h 30.

En dépit du caractère familial de la manifestation du 14 juillet, les militants aguerris qui constituaient le service d'ordre du MTLD n'étaient pas là pour parader. Alors que l'armée subissait des pertes nombreuses en Indochine et manoeuvrait au Maghreb, ce dernier était préparé à faire face aux réactions hostiles que pouvait susciter cette démonstration anticolonialiste. Il était également prêt à une éventuelle opposition avec des forces de police qui appliqueraient strictement les consignes de leur hiérarchie. Bien que cette manifestation

²⁴⁷ Les messalistes avaient aussi des revendications économiques et sociales dont témoignaient de nombreuses banderoles (« À travail égal, salaire égal », « Prestations sociales pour tous, extension de la Sécurité sociale en Algérie »). Ils réclamaient la libération de Messali Hadj et de tous les « prisonniers politiques » mais s'abstinrent de toute revendication et banderole nationalistes ou « sécessionnistes ». Rapport des RGSN (section Afrique du Nord) au sujet de la manifestation du 14 juillet 1953, 15 juillet 1953. ANOM FM 81F/194.

²⁴⁸ Courrier d'un manifestant présent place de la Nation, publié dans *l'Observateur*, n° 167, 23 juillet 1953. Témoignage abondamment cité in Rajsfus (2000, p. 50-52).

²⁴⁹ Voir les notes des RGSN des 8, 13 et 15 juillet 1953. ANOM FM 81F/194.

²⁵⁰ RGSN, 15 juillet 1953, *ibid.*

n'ait pas semblé susciter d'inquiétudes particulières à la préfecture de police²⁵¹, des effectifs conséquents avaient été mobilisés. Alors que seule une dizaine de milliers de manifestants étaient attendus, plus de 2 200 policiers et gendarmes mobiles étaient postés place de la Bastille, dans les rues adjacentes au défilé et aux alentours de la place de la Nation où les cortèges devaient se disloquer après être passés devant la tribune placée sur la partie sud de la place. Près de 800 hommes étaient tenus en réserve et trois « centres de rassemblement des personnes arrêtées » (soit 1 150 places) avaient été prévus : la présence de 12 interprètes arabophones²⁵² signale que les autorités avaient anticipé que les Algériens seraient nombreux parmi les éventuels manifestants interpellés. Des consignes de discrétion avaient cependant été données aux forces de l'ordre qui, pour la plupart, n'étaient pas visibles des manifestants. La circulaire officielle rappelait pourtant la fermeté attendue en cas de transgression des limites imposées aux organisateurs de la manifestation :

Aucune banderole ou pancarte, dont l'inscription (en langue française ou étrangère) aurait un caractère injurieux tant à l'égard du gouvernement ou de ses représentants que d'un gouvernement étranger ou de ses représentants, ne pourra être portée par les manifestants.

Aucun cri ou aucun chant séditionnel ne devront être prononcés²⁵³.

Alors qu'il était évident que le MTLD ne se conformerait pas strictement à ces consignes, des effectifs spécifiques avaient été prévus pour les faire respecter par la force :

M. Gérard, chef du 2^e groupe de secteur, disposera en outre de quatre groupes mobiles d'intervention (...) destinés à appuyer les opérations qui seraient nécessitées par le non respect des restrictions notifiées aux organisateurs²⁵⁴.

Ces quelques 600 gardiens de la paix, gradés et gardes mobiles encadrés par des commissaires de la préfecture de police n'intervinrent pas dans le cortège du MTLD. Les messalistes s'étaient abstenus de toute provocation qui aurait pu appeler une riposte immédiate (drapeau nationaliste, slogans indépendantistes...) même si leurs banderoles allaient au-delà des revendications autorisées pour ce défilé. L'importance du cortège et la méticulosité avec laquelle avait été organisé son service d'ordre rendaient toute intervention policière périlleuse. Il n'y eut ainsi aucune interpellation pendant le défilé ou sur le lieu de sa dislocation.

²⁵¹ La plupart des gardiens portaient juste leur tenue traditionnelle et n'avaient pas été appelés à s'équiper du casque dont ils étaient normalement pourvus pour les maintiens de l'ordre prévus difficiles : « L'ensemble des personnels sera en tenue normale. Toutefois, les gradés et gardiens constituant les réserves et les groupes mobiles d'intervention [voir infra] seront porteurs du casque au ceinturon ». Note de service 99-53, DGPM, « 14 juillet 1953. Défilé Bastille-Nation », 11 juillet 1953. APP He 3.

²⁵² Il s'agissait de gardiens et brigadiers d'arrondissement ou de banlieue. Tous portaient des noms qui laissent supposer qu'il s'agissait d'« Européens » d'Afrique du Nord. APP FA 255.

²⁵³ Note de service 99-53, DGPM, état major, 1^{er} bureau, 11 juillet 1953, « 14 juillet 1953. Défilé Bastille-Nation », APP He 3.

²⁵⁴ *Ibid.*

Jusqu'à la place de la Nation, il n'y eut pas d'accrochages avec les forces de l'ordre, mais les manifestants furent attaqués par des parachutistes de retour d'Indochine en permission à Paris. Ces derniers, après quelques escarmouches à l'entrée du faubourg Saint-Antoine avec des membres du PCF²⁵⁵, se heurtèrent aux messalistes. La bagarre dura une vingtaine de minutes et tourna à l'avantage des Algériens. Six parachutistes ayant participé à ces échauffourées furent emmenés dans les hôpitaux avoisinants. Les autres soldats impliqués furent reconduits à leur cantonnement porte de Versailles par des cars de police. Bien que ces militaires aient été un temps, au début de la manifestation, retenus dans la cour de la gare de la Bastille, l'interprétation selon laquelle la police « avait protégé des groupes de provocateurs qui avaient vainement cherché en plusieurs points à couper les cortèges²⁵⁶ » n'est pas sans fondement²⁵⁷. Comme les intentions de ces militaires étaient parfaitement connues, il paraît en effet pour le moins étonnant qu'ils aient été « relâchés » avant que la manifestation ne soit complètement dispersée. Il ne s'agissait cependant que de quelques incidents sans gravité : ils seraient passés inaperçus si la suite de la manifestation était restée aussi peu mouvementée.

C'est à partir de 17 heures et sur la place de la Nation que la journée prit un tour dramatique. Nous en donnons une reconstitution rapide à partir d'archives de police. Celles-ci laissent tout à la fois transparaître le caractère subit et imprévu de l'événement, et la volonté postérieure d'en donner une interprétation qui dédouane les forces de l'ordre. Dès la dispersion définitive de la manifestation, les rapports des différents commissaires de police engagés dans ce maintien de l'ordre privilégièrent « l'interprétation émeutière délibérée²⁵⁸ » et donnèrent du crédit à une thèse de la légitime défense que tous les échelons hiérarchiques de la préfecture de police souhaitaient imposer.

À l'issue de la manifestation, il semblerait ainsi que le cortège messaliste ne se soit pas disloqué à l'endroit prévu et se soit avancé jusqu'à l'avenue du Trône. La centaine d'hommes concentrés à l'entrée du boulevard de Picpus prit donc position sur cette large avenue et se déploya en un seul rang. Les manifestants, au signal d'un des membres du service d'ordre

²⁵⁵ Le soir même, d'autres incidents avec une cinquantaine de parachutistes eurent lieu devant le siège du parti communiste, 44 rue Le Pelletier. En dépit des intentions manifestes des parachutistes, le rapport de police attribue aux membres du PCF l'initiative des injures et des jets divers échangés. Cet attroupement fut dispersé mais aucun militaire ne fut interpellé. Rapport du commissaire principal du 9^e arrondissement au DGPM, 14 juillet 1953, APP He 3.

²⁵⁶ Tract de la cellule du PCF du quartier du Val de Grâce, APP He 3.

²⁵⁷ À ce sujet, les témoignages des personnels de police restent flous : plusieurs gardiens précisent avoir vu des collègues discuter avec des « militaires surexcités » sans qu'on sache vraiment s'ils cherchaient à les dissuader de chercher le contact avec le cortège des Algériens ou s'ils leur demandaient d'attendre un moment plus propice pour éviter d'être « corrigés ». Voir notamment le rapport du conducteur auxiliaire Roger J., 16 juillet 1953. APP He 3.

²⁵⁸ Dewerpe (2006, p. 404).

refluèrent alors sur une cinquantaine de mètres. Certains de ceux qui n'avaient pas encore dépassé la place de la Nation furent-ils rudoyés, voire chargés, afin d'accélérer la dispersion et d'éviter qu'ils ne rejoignent l'"avant-garde" manifestante²⁵⁹ ? Les messalistes qui avaient commencé à refluer cherchèrent-ils à profiter de leur supériorité numérique et de l'impression de force qu'ils avaient étalée tout l'après-midi pour se retourner contre le barrage qui leur interdisait l'entrée du cours de Vincennes²⁶⁰ ? Quoi qu'il en ait été sur ce point, deux éléments sont avérés : la réaction des Algériens fut extrêmement vive et les forces de l'ordre ouvrirent le feu sans sommation dès les premiers engagements, sans qu'on puisse déterminer lequel de ces deux événements déterminât l'autre.

Jusqu'à 17 h 30, sous une pluie battante qui contribua à augmenter la confusion, la place de la Nation, abandonnée par les organisateurs du défilé qui avaient quitté la tribune officielle²⁶¹, fut transformée en champ de bataille. Environ 2 000 Algériens, épaulés par quelques manifestants métropolitains – l'immense majorité d'entre eux s'étaient déjà dispersés ou avaient reflué²⁶² –, prirent un temps le dessus sur les forces de l'ordre. Les barrières en bois installées place de la Nation à la demande des organisateurs furent brisées et servirent d'« armes par destination », une vingtaine de véhicules de police furent endommagés dont au moins deux incendiés. Dans l'attente de renforts, les forces de l'ordre massées dans le cours de Vincennes se replièrent dans les rues adjacentes. Ces renforts arrivèrent d'abord principalement des boulevards de Charonne et de Bel Air. Ils prirent donc les manifestants à revers dans une manœuvre dont on peut imaginer la violence réciproque. Ils réussirent à traverser une place de la Nation jonchée de débris et de corps de manifestants tués ou blessés par des tirs qui furent particulièrement nombreux et nourris²⁶³. À 17 h 30, le calme était revenu et à 18 heures, la place de la Nation était dégagée. Des groupes de gardiens

²⁵⁹ Voir notamment les deux témoignages nominaux, précis et circonstanciés, recueillis pour « La voix de Barberousse », journal de la cellule communiste du quartier du Val de Grâce. APP He 3.

²⁶⁰ C'est l'interprétation donnée par le commissaire Bondais, qui commandait les effectifs du boulevard de Picpus, et qui est reprise dans le rapport de la DGM le 15 juillet 1953. Il y est même précisé : « nombre d'entre eux [les Algériens] tenant un couteau ouvert à la main et le brandissant à l'adresse du service d'ordre ». APP He 3.

²⁶¹ En l'absence de Maurice Thorez (à Moscou), de Benoît Frachon (secrétaire général de la CGT, passé dans la clandestinité pour échapper aux arrestations policières, voir *supra*, chap. 4) et de Jacques Duclos, récemment libéré de prison mais qui avait défilé avec les manifestants, c'est Marcel Cachin qui était la personnalité d'honneur d'un parterre auquel les manifestants rendait hommage avant de se disperser.

²⁶² Maurice Lurot, syndicaliste CGT tué par balles, était membre du service d'ordre de la manifestation. Bien que *l'Humanité* ait évoqué « le vaillant peuple de Paris se battant au côté des Algériens » (15 juillet 1953), il semble que très rares furent les manifestants métropolitains à venir épauler les Algériens. Ces combats de rue n'étaient d'ailleurs pas souhaités par les organisateurs de la manifestation.

²⁶³ Voir *infra*.

continuaient cependant de poursuivre les manifestants, notamment blessés, qui étaient allés se réfugier dans des immeubles des rues adjacentes²⁶⁴.

Le bilan humain laisse peu de doute quant à l'usage différencié de la force par les deux groupes en présence : d'après le bilan officiel de la préfecture de police, au vu des blessures déclarées – 16 gardiens furent hospitalisés à la suite de la manifestation²⁶⁵ –, les Algériens étaient armés des seules « armes par destination » que constituèrent les manches de banderoles et les barrières cassées. Un gardien fut cependant frappé à coups de couteau, mais si cette arme avait été aussi massivement employée que le suggèrent certains rapports, le bilan aurait été tout autre. De même, le gardien blessé par un éclat de balle à la cuisse gauche a sans doute été victime du ricochet d'un projectile tiré par un de ses collègues²⁶⁶. Les sept morts et les 40 blessés par balles du côté des manifestants témoignent de l'usage massif des armes par les forces de l'ordre. Le bilan des blessés est d'ailleurs sans doute très largement sous-estimé²⁶⁷ : certains médecins des hôpitaux étaient réticents à répondre aux injonctions de la préfecture de police²⁶⁸ et des blessés préférèrent ne pas se rendre dans les hôpitaux plutôt que de risquer d'y être arrêtés, comme ce fut le cas pour quelques-uns d'entre eux, notamment à Nanterre.

Aucune enquête ne fut diligentée pour déterminer exactement le nombre de munitions utilisées par les agents de la préfecture de police²⁶⁹. D'après les rapports des différents commissaires engagés dans ce maintien de l'ordre, seuls cinq gardiens auraient utilisé leur arme, avant tout pour tirer en l'air, faciliter leur dégagement et se protéger des manifestants :

²⁶⁴ Certains de ces blessés furent repérés par l'entremise de dénonciations de passants ou de résidents. Voir notamment le rapport du commissaire Bondais, « Incident avec un reporter photographe », 14 juillet 1953, APP He 3.

²⁶⁵ En tout, une centaine de gardiens furent déclarés blessés au cours de la manifestation, mais une partie importante n'a pas cessé le service. L'aggravation quantitative de ce bilan au fil des jours a manifestement obéi à des raisons stratégiques.

²⁶⁶ Il n'est en effet jamais fait mention de cette blessure pour essayer de valider le scénario, vite abandonné, d'une ouverture du feu par les manifestants.

²⁶⁷ D'après les bilans de la PP qui enquêta dans les hôpitaux de la région parisienne, il y eut 50 manifestants blessés dont 44 Algériens. APP He 3.

²⁶⁸ Un état des blessés (15 juillet 1953) porte ainsi : « Hôpital Saint-Louis refuse de donner renseignements sans réquisition ». APP He 3.

²⁶⁹ Dans les rapports disponibles aux APP, aucun commissaire ne rend précisément compte du nombre de balles utilisées par les hommes qu'il dirigeait. Ceux dont les agents n'ont pas tiré le font savoir – sans que personne ne cherche à vérifier la véracité de leurs dires –, les autres s'en tiennent aux déclarations particulièrement approximatives de leurs subordonnés. APP He 3. Cette absence d'enquête rigoureuse en cas d'utilisation des armes de service n'est pas propre aux opérations de maintien de l'ordre, ni à la PP. Dans les dossiers que nous avons consultés, elle est même la règle : quand un inspecteur ouvre le feu pour arrêter un « malfaiteur », les rapports sont contradictoires à propos du nombre de coups de feu tirés et les munitions du policier ne sont pas contrôlées (APP affaire Javelle) ; quand, en octobre 1957, les gardiens de la paix d'Argenteuil utilisent leurs mitraillettes pour répliquer à une attaque d'assaillants algériens, leurs douilles ne sont pas versées au dossier et ne semblent pas même avoir été méthodiquement récupérées (voir *infra*, chap. 9).

L'état de légitime défense qui justifia l'usage des armes par les gardiens me paraît nettement établi. Le danger de mort qu'ils encouraient, en effet, était actuel et certain ; ils ne pouvaient autrement se défendre, sans risquer d'être abattus par des individus bien supérieurs en nombre, armés d'engins susceptibles de donner la mort et tout disposés à s'en servir dans cette intention²⁷⁰.

Cette thèse de la légitime défense s'était initialement appuyée sur des témoignages arguant que les Algériens étaient les premiers à avoir ouvert le feu²⁷¹. Mais même dans une institution rompue à la fabrication du mensonge pour couvrir ses propres actes²⁷², cette mise en cause, qui ne pouvait s'appuyer sur aucun élément matériel et tranchait par trop avec ce qu'avaient vu des milliers de témoins, fut abandonnée. Dans le débat public, les Algériens ne furent pas accusés d'avoir utilisé des armes à feu. La mise en cause sur ce point resta "métaphorique" :

Si leurs yeux avaient été des mitraillettes, nous aurions été tués²⁷³.

Comme ils ne pouvaient pas justifier la violence policière par un usage réciproque des armes à feu, le ministre de l'Intérieur et les hauts dirigeants de la préfecture de police se replièrent sur les régimes de justification rhétorique habituellement utilisés. La police parisienne avait dû faire face à une émeute et s'opposer à :

(...) une foule déchaînée, une foule qui, prise de cette fièvre que le déclenchement d'une bagarre provoque toujours, était capable de mettre à mort les quelques policiers qui n'avaient pas pu rejoindre leurs camarades et leurs chefs²⁷⁴.

Léon Martinaud-Déplat égratigna les dirigeants du PCF et des associations ou syndicats qui avaient déserté la tribune officielle à peine les premiers coups échangés, mais resta assez modéré dans ses critiques du PCF. Il suivait en cela l'exemple des dirigeants de la préfecture de police²⁷⁵, qui concentrèrent leurs critiques contre le MTLD et adoptèrent une lecture

²⁷⁰ Rapport du commissaire Bondais au DGPM, 18 juillet 1953. APP He 3.

²⁷¹ Voir notamment le rapport du commissaire Robic, 14 juillet 1953. APP He 3.

²⁷² Dewerpe (2006, p. 390-421).

²⁷³ Ces propos sont présentés par le ministre de l'Intérieur, Léon Martinaud-Déplat, comme étant ceux d'un gardien de la paix hospitalisé suite aux blessures reçues le 14 juillet 1953. *JODP*, Assemblée nationale, séance du 16 juillet 1953, p. 3510.

²⁷⁴ Intervention de Léon Martinaud-Déplat à l'Assemblée nationale, 16 juillet 1953. *JODP*, p. 3512. Fondée sur les rapports de la PP, cette intervention est un modèle de mensonge d'État : le ministre de l'Intérieur commence ainsi par dire que toutes les pancartes et calicots étaient interdits, que de nombreux Algériens étaient armés de couteaux, il aggrave les blessures de ses agents. Il ne cessa de se référer à des preuves (photos) que nul ne vit et qui ne figurent pas dans les dossiers d'archives. Surtout, il affirma que l'enquête judiciaire ouverte au seul motif des violences manifestantes permettrait de faire la lumière sur les événements alors qu'il savait que les juges seraient enfermés dans ce mandat et tenus par le récit de l'événement donné par les rapports de police.

²⁷⁵ Les RGSN ne se privèrent pas de critiquer leurs collègues de la PP et firent notamment savoir que « la responsabilité des incidents qui ont marqué cette manifestation semble fortuite et due à un malentendu entre le service d'ordre qui n'aurait pas fait montre de "sang froid" et les travailleurs nord-africains qui ont cru à une provocation policière dirigée contre eux ». Ces interprétations n'ont cependant pas du tout été retenues par le ministère de l'Intérieur, qui s'en tint au récit forgé par la PP. Voir notamment le rapport des RGSN, section Union française, 15 juillet 1953. ANOM FM 81f/194.

culturaliste de la force déployée par les manifestants algériens. Ces derniers étaient décrits comme sous l'emprise d'un « fanatisme politique exaspéré (*sic*)²⁷⁶ », voire de la :

“Nefra”, brusque flambée de brutalité sanguinaire. Une sorte de folie collective s'empare de la foule excitée par des cris et des chants (dans la circonstance c'était le slogan : “libérez Messali Hadj”). Si les agents qui étaient en situation manifeste d'infériorité numérique, puisqu'ils ont dû se replier, n'avaient pas fait usage de leurs armes, ils auraient été lapidés et matraqués l'un après l'autre. Il s'agit (...) d'une explosion de fanatisme maghrébin qui a placé la force publique en état de légitime défense²⁷⁷.

Les spécialistes du maintien de l'ordre colonial mobilisaient ainsi des notions forgées outre-mer pour justifier une intervention policière, dont les modalités étaient effectivement très proches de celles alors utilisées pour disperser au Maroc et en Tunisie les cortèges revendicatifs et les manifestations violentes des colonisés²⁷⁸.

Alors que depuis la Libération la police parisienne n'utilisait jamais les armes pour disperser les cortèges, même interdits²⁷⁹, les sept morts du 14 juillet 1953 n'occasionnèrent pas véritablement de remous internes. Même le SGP passa sous silence ces victimes qui, si elles avaient été dénombrées dans les rangs de toute autre organisation politique ou syndicale de gauche, n'auraient pas manqué de susciter les questionnements de certains délégués sur les modalités du maintien de l'ordre²⁸⁰. Comme leurs homologues d'Afrique du Nord²⁸¹, les

²⁷⁶ Rapport du directeur des services de la police municipale, 14 juillet 1953, APP He 3.

²⁷⁷ Lettre de Gabriel Puaux (ancien résident général au Maroc, 1943-1946 ; sénateur représentant des Français de Tunisie, 1952-1959) au préfet Baylot (31 juillet 1953). Celui-ci lui répondit, en le remerciant, que sa « remarquable mise au point (...) témoigne éloquemment de [sa] profonde connaissance du caractère des populations nord-africaines » (8 août). Cette « mise au point » de Gabriel Puaux avait été initialement adressée à l'hebdomadaire *Réforme*, qui avait publié la protestation de 24 pasteurs contre les violences policières du 14 juillet 1953. ANOM FM 81f/194.

²⁷⁸ Si les forces de l'ordre en Algérie avaient à cette époque une action incomparablement moins meurtrière qu'au Maroc ou en Tunisie et tuaient même moins que leurs homologues de métropole (en 1952-1953, sur 15 militants du MTLD tués par les forces de l'ordre, cinq le furent en métropole), cela tient moins à la présence permanente d'unités spécialisées (les CRS, absentes des protectorats) qu'aux différences de modes de mobilisation des partis et militants nationalistes (après mai 1945, les messalistes n'organisèrent plus de manifestations de masse). Pour un bilan des militants du MTLD morts sous les coups et les balles des polices françaises entre 1948 et 1953 : *l'Algérie libre*, n° 85, 3 novembre 1953.

²⁷⁹ Le cas d'Hocine Bélaïd, tué par balles au cours de la manifestation Ridgway, est édifiant : lors de cette soirée d'une extrême violence, le seul mort fut cet Algérien, visé individuellement et non tué dans une tentative de disperser des manifestants trop menaçants.

²⁸⁰ Dans l'une des rares et tardives allusions au 14 juillet 1953, Gérard Monate, alors membre du bureau du SGP, reprenait à son compte dans un article de *Police parisienne* (n° 134, 30 décembre 1954) la version mensongère diffusée par la préfecture de police : « Le 14 juillet 53 (...) des camarades engagés contre des éléments nord-africains avaient dû, pour protéger leur vie et se dégager, faire usage de leur arme à feu ». Cet article prenait place dans la campagne de protestations initiée par le SGP contre la création des compagnies d'intervention.

²⁸¹ Le récit de vie d'un inspecteur de sécurité publique de la Sûreté marocaine entre 1947 et 1956 est à cet égard édifiant. Témoignant de la dispersion par balles de manifestations à Taza (1954-1956) : « Ils envoyaient des pauvres types devant... j'crois pas en avoir tué ? J'y ai souvent pensé, et je me suis forgé à l'idée que... toutes les balles étaient parties dans le ciel. Parce que ça m'est arrivé deux fois de tirer sur des ra... sur des rats qui se sauvaient, mais je me suis aperçu que plus je tirais, plus y couraient vite ». Récit de vie de Jean Barthe, 27 septembre 2004.

policiers parisiens faisaient donc une nette distinction entre la valeur des vies des colonisés et celles des autres habitants du département de la Seine.

Le contexte colonial et le racisme policier, dénoncés notamment par Albert Camus²⁸² et par plusieurs élus algériens ou communistes à la tribune de l'Assemblée nationale le 16 juillet 1953²⁸³, ne sont donc pas étrangers à l'exceptionnel déploiement de violence des forces de l'ordre place de Nation. Ces explications restent cependant insuffisantes : le manque de professionnalisme des troupes engagées – les CRS, non mobilisées, ne sont pas intervenues et seuls des personnels de la préfecture de police ont usé de leurs armes – était en cause. De plus, un mauvais déploiement des effectifs, qui a laissé quelques instants une centaine de policiers peu équipés face à plus de 2 000 manifestants dont il était connu qu'ils pouvaient rechercher l'affrontement, a également pu favoriser la violence policière. Surtout, il semble bien que les gardiens ont échappé à l'autorité de leurs chefs. Ils ont tiré sans que l'ordre leur en ait été donné, mais ils savaient pertinemment que la hiérarchie n'aurait d'autre solution que de les couvrir. Cette interprétation, qui ne dédouane en rien un commandement qui fut tout à la fois incompetent et complice, est en tout cas suggérée par plusieurs documents d'archives.

Ainsi, bien que la thèse de la légitime défense ait été la seule soutenue en public, dans les jours qui suivirent ce 14 juillet 1953, la préfecture de police multiplia les « conférences » à destination des gardiens et destinées à rappeler les conditions d'usage des armes à feu. Surtout, les directives données par Georges Maurice en prévision des opérations de maintien de l'ordre lors des défilés et cérémonies pour les obsèques des tués du 14 juillet 1953 montrent en creux tout ce qui n'avait pas été respecté ce jour-là :

1) Pas d'action individuelle des gardiens. 2) Les gradés ne doivent pas se laisser dépasser par aucun gardien au cours d'une action offensive. 3) Il faut protéger les gardiens contre l'obligation de se servir de revolver, donc coude à coude (...) ²⁸⁴.

Un des protagonistes directs des affrontements du 14 juillet 1953 était encore plus explicite sur la façon dont les gardiens étaient prêts à enfreindre toutes les consignes pour se « venger » des violences et affronts occasionnés par les défilés messalistes :

L'échauffourée, courte mais violente du 14 juillet, aux résultats désastreux, pourrait fort bien être la première manifestation de ce système d'auto-défense ²⁸⁵.

²⁸² Dans une lettre publiée dans *le Monde* du 19 juillet 1953, Albert Camus se demandait si « dans le cas où les manifestants n'auraient pas été nord-africains (...) la police aurait tué avec tant de confiant abandon. Il est bien sûr que non et que les victimes du 14 juillet ont été un peu tuées aussi par un racisme qui n'ose pas dire son nom ».

²⁸³ « Vous vous trompez, messieurs les ministres, si vous croyez le moment venu de vous comporter à l'égard des travailleurs algériens en France comme vous le faites à l'égard des peuples coloniaux dans leur pays ». Intervention de Georges Cogniot à l'Assemblée nationale, *JODP*, 17 juillet 1953, p. 3508.

²⁸⁴ Réunion de préparation des obsèques de Mohammed Illoul, 19 juillet 1953. APP He 3.

La mise en place des compagnies de district « motorisées et nanties d'engins et de casques nouveaux », aux effectifs et au commandement stables, fut présentée comme une réponse à « l'émeute » du 14 juillet 1953²⁸⁶. Il s'agissait également d'apporter une solution aux problèmes de cohésion et de respect de l'autorité, particulièrement aigus ce jour-là, dans des groupes d'intervention aux effectifs hétéroclites. Mais cette relative spécialisation d'unités engagées dans les maintiens de l'ordre les plus durs fut aussi facteur de violences futures. Avant la fin de la guerre d'Algérie, elles n'atteignirent cependant jamais le degré de ce 14 juillet 1953. Surtout, plus de sept ans avant les massacres du 17 octobre 1961 et de Charonne, celui de la place de la Nation fonda le schème du mensonge d'État fabriqué par des gouvernants qui craignaient que le pouvoir policier ne leur échappât. L'absence de véritable enquête interne et même simplement de contrôle des munitions utilisées ce jour-là est particulièrement symptomatique de cette volonté de couvrir à tout prix les agissements d'une police à qui beaucoup de latitudes extra-légales avaient déjà été données en matière de contrôle et de répression des colonisés émigrés en métropole. Afin notamment d'éviter toute enquête parlementaire²⁸⁷, dès le 15 juillet, les pouvoirs publics portèrent plainte contre X et demandèrent l'ouverture d'une information sur les événements de la veille. Le parquet de Paris n'enquêta donc pas sur les tirs policiers mais sur une « rébellion armée en groupe » et des « violences envers des dépositaires de la force publique »²⁸⁸.

Bien sûr, les services de la Préfecture police s'employèrent à valider cette interprétation officielle. Les RG le firent avec une telle conviction qu'ils contribuèrent sans doute à « intoxiquer » l'ensemble de la préfecture de police. Dans les jours qui suivirent la tuerie de place de la Nation, ils n'eurent de cesse de mettre en garde contre de nouvelles « violences » et « vengeances » des messalistes :

Si les dirigeants se bornent à recommander pour l'instant des formes d'action d'où toute violence est exclue, il n'est pas impossible que certains militants décident à titre personnel de

²⁸⁵ Rapport du commissaire divisionnaire Gérard, *op. cit.* C'est lui qui commandait les groupes d'intervention chargés de s'immiscer dans les cortèges : le fait qu'ils aient dû laisser défiler des manifestants qui enfreignaient les interdictions édictées a sans doute contribué à exacerber leur violence dans les affrontements qui ont suivi.

²⁸⁶ La rapidité de la mise en place de cette innovation organisationnelle démontre que les débats sur ce sujet étaient déjà avancés avant le 14 juillet 1953.

²⁸⁷ La répression de la manifestation fut longuement évoquée à l'Assemblée nationale le 16 juillet 1953. L'action du ministre de l'Intérieur et du préfet de police fut mise en cause par des députés communistes, des représentants des « Français musulmans d'Algérie » et quelques gaullistes. Le gouvernement obtint cependant le « renvoi à la suite » des interpellations des parlementaires. *JODP*, séance du 16 juillet 1953, p. 3504-3515.

²⁸⁸ Rajsfus (2003, p. 150).

s'attaquer nuitamment aux fonctionnaires de police, en premier lieu aux gardiens de la paix regagnant leur domicile²⁸⁹.

Ces mises en garde récurrentes, démenties tant par les RGSN que par la suite des événements, ne pouvaient que contribuer à renforcer le sentiment de défiance, voire de haine, d'une partie de la base policière à l'encontre des Algériens. Est-ce pour autant cependant que, dès cette époque, « la répression [policière des Algériens de France] s'inscrit dans une logique de guerre avant même qu'il n'y ait guerre ?²⁹⁰ ». Si cette logique a pu exister ponctuellement sous le préfectorat de Baylot, jusqu'en 1958, elle ne fut sûrement pas la doctrine de ses successeurs, qui furent nommés et agirent dans un autre contexte politique²⁹¹. Des manifestations messalistes interdites se développèrent alors sans que les moyens utilisés le 14 juillet 1953 ne fussent à nouveau mis en œuvre.

La journée du 9 mars 1956, où une dizaine de milliers d'Algériens en grève avaient pris prétexte de la prière du vendredi pour se rassembler devant la mosquée de Paris, ne provoqua pas de déchaînement de violence des policiers parisiens. Ce jour-là, les messalistes formèrent deux cortèges, de chaque côté de la Seine, avec pour objectif de rallier l'Assemblée nationale. Ils entendaient en effet protester contre la loi sur les « pouvoirs spéciaux »²⁹². Le « drapeau vert et blanc, frappé du croissant et de l'étoile rouge des *fellagas*²⁹³ » fut brandi à plusieurs reprises avant d'être saisi par la police, le blocage de la circulation occasionna des incidents avec des automobilistes, « certains éléments²⁹⁴ » commirent quelques déprédations contre des véhicules en stationnement et des devantures, mais « à aucun moment, la manifestation n'eut un caractère d'émeute²⁹⁵ ». Ce jour là, il n'y eut que de rares heurts violents avec les forces de l'ordre, et, hormis deux camionneurs pris à partie par les manifestants, il n'y eut aucun blessé grave à déplorer du côté des agents de la préfecture de police ni de celui des manifestants²⁹⁶.

²⁸⁹ Rapport des RGPP, 15 juillet 1953. La deuxième partie de la phrase a été soulignée en rouge par le lecteur de la direction de l'Algérie au ministère de l'Intérieur. Voir aussi le rapport du même service en date du 21 juillet 1953. ANOM FM 81f/194.

²⁹⁰ Tartakowsky (1997, p. 634).

²⁹¹ En juillet 1954, Pierre Mendès France et François Mitterrand nommèrent André-Louis Dubois préfet de police de Paris en remplacement de Jean Baylot, "remercié" à la suite de « l'affaire des fuites ». Voir *supra*, chap. 4.

²⁹² Le récit de cette journée d'action du MNA s'appuie sur les articles parus dans la presse quotidienne et les débats au conseil municipal de Paris. *BMO-CM*, séance du 16 mars 1956, p. 227-235.

²⁹³ *Le Monde*, 10-11 mars 1956.

²⁹⁴ Vivement condamnés dans *l'Humanité* du 10 mars, qui déplore aussi « quelques charges violentes des gardes mobiles » mais reste très mesurée dans sa description de l'action policière.

²⁹⁵ Communiqué de la préfecture de police, 9 mars 1956, cité in *France-Soir*, 11-12 mars 1956.

²⁹⁶ Benjamin Stora affirme que le 9 mars 1956 la police a ouvert le feu contre le cortège du MNA dénonçant le vote des pouvoirs spéciaux. Il ajoute : « on ignore de nos jours encore le nombre de victimes ». L'ensemble de la documentation consultée indique qu'il n'y eut ce jour-là ni mort, ni coup de feu tiré. Benjamin Stora (2001), « Les habitudes criminelles françaises », in O. Le Cour Grandmaison (dir.), *op. cit.*, p. 59-64.

Qu'ils se réjouissent de l'absence de victimes ou regrettent qu'une telle manifestation ait pu se tenir, pour l'ensemble des observateurs, ce bilan tenait à la « modération » dont avaient fait preuve tant les policiers que les manifestants solidement encadrés par des organisateurs qui ne cherchaient pas l'affrontement avec les forces de l'ordre²⁹⁷. D'abord peu visibles, ces dernières avaient été massées aux alentours de l'hôtel de ville et de la place de la Concorde, où étaient « cueillis » tous ceux dont l'apparence laissait supposer qu'ils pouvaient vouloir manifester contre les pouvoirs spéciaux. Elles avaient pour objectif principal de protéger le palais Bourbon et il semble qu'une sorte de *modus vivendi* eût été trouvé entre le MNA et la préfecture de police : cette dernière ne chercha pas à empêcher le rassemblement aux abords de la mosquée, ne s'opposa pas à la formation du cortège mais commença à opérer des arrestations quand les manifestants arrivèrent aux alentours de l'hôtel de ville. De leur côté, les messalistes, qui étaient dotés de leur propre service d'ordre, ne devaient pas s'opposer par la force aux gardiens de la paix. Après quelques escarmouches, ces derniers, qui avaient encerclé les manifestants, purent opérer sans encombre plusieurs milliers d'interpellations et saisir des centaines d'« armes blanches²⁹⁸ » abandonnées sur le sol par les manifestants qui s'étaient rendus sans résistance. Si les poursuites judiciaires ne furent pas négligées et même diligentées avec une grande célérité²⁹⁹, l'action policière permit avant tout d'actualiser les fichiers des brigades spécialisées dans la répression des « Nord-Africains » :

D'après le ministère de l'Intérieur, on estime le nombre de manifestants à environ 6 000 dont environ 2 700 ont été encerclés et emmenés dans des cars de police. Ces manifestants seront maintenus dans les locaux de police [l'ancien hôpital Beaujon] aussi longtemps que le permet la loi. Chaque individu sera photographié : on prendra ses empreintes digitales et on établira une fiche signalétique avec ouverture d'un dossier : adresse, moyens d'existence, état-civil, etc.³⁰⁰

Ce jour-là, les consignes données par le gouvernement et le préfet de police ne visaient pas à « disloquer » le cortège, mais simplement à le canaliser et à lui interdire certains accès. Elles furent appliquées par les agents de la préfecture de police. Elles heurtèrent une partie des élus de la droite parisienne qui ne se privèrent pas de critiquer les choix opérés par le préfet de

²⁹⁷ Un conseiller municipal de Paris évoque ainsi un « échange de modération » entre le service d'ordre du MNA et les agents de la PP. Intervention de M. Legaret, RGR, *BMO-CM*, séance du 16 mars 1956, p. 229.

²⁹⁸ Environ 300, selon les chiffres communiqués par la PP et repris dans toute la presse. En fait, il s'agissait surtout de canifs de couteaux d'usage courant. On ne comptait que quelques armes à cran d'arrêt.

²⁹⁹ Une quarantaine d'arrestations furent maintenues : soit des personnes pour lesquelles des investigations complémentaires furent demandées à la BAV, soit d'autres poursuivies en flagrant délit pour port d'arme prohibé, « bris de clôture » ou atteinte à la sécurité extérieure de l'État pour la jeune fille qui arborait le drapeau algérien. Une dizaine de peines de prison (de quelques mois à un an) furent prononcées dans les jours suivant la manifestation.

³⁰⁰ *Le parisien libéré*, 10 mars 1956. De nombreux dossiers établis en vue de l'internement de militants de la région d'Argenteuil portent la trace de ce fichage opéré le 9 mars 1956.

police et disaient refuser que les soldats envoyés en Algérie se fassent « poignarder dans le dos³⁰¹ » à Paris :

On ne comprend pas qu'il puisse y avoir de la modération vis-à-vis d'hommes qui défilent dans Paris pour prêcher des mots d'ordre de haine et qui arborent le drapeau d'assassins, d'égorgeurs et d'étrangleurs. Pour ceux-là pas de modération³⁰² !

Ces élus n'avaient alors pas l'oreille du préfet Genebrier, aux ordres d'un gouvernement socialiste nouvellement nommé : dans une autre configuration politique, telles celles de 1953 ou de 1961, la "retenue" des forces de l'ordre eut sans doute été moindre. Les « incidents que l'on pouvait légitimement redouter³⁰³ » auraient permis de justifier *a priori* une « action énergique », tandis que les quelques violences manifestantes, montées en épingles dans certains journaux, auraient légitimé le recours au schème de l'émeute pour décrire le déroulement de la journée³⁰⁴. Si tel ne fut pas le cas ce jour là, c'est avant tout parce que le gouvernement Mollet et le préfet Genebrier avaient donné pour consignes que « la police fasse preuve de beaucoup de modération³⁰⁵ ». Il s'agissait alors de ne pas compromettre les bases d'une nouvelle politique algérienne qui ne pouvait pas trouver son seul ressort dans la violence³⁰⁶.

Le déroulement et le bilan de la manifestation du 9 mars 1956 démontrent que la "qualité" des manifestants n'explique que peu l'attitude des forces de l'ordre à leur égard. À cette époque, cela faisait en effet plusieurs années que les agents de la police parisienne avaient pris certaines habitudes de violence à l'encontre des Algériens : l'acmé du 14 juillet 1953 en est la plus dramatique preuve. En raison, notamment, des changements d'alliances parlementaires survenues les mois suivant cette tuerie, elle n'avait pas ouvert une nouvelle ère caractérisée par l'importation en métropole d'un maintien de l'ordre colonial. Elle avait cependant marqué une césure : « ouvrir le feu sur des cortèges autorisés, pacifiques, de

³⁰¹ Intervention de M. Féron, indépendant, président du conseil municipal de Paris, *BMO-CM*, séance du 16 mars 1956, p. 227.

³⁰² Intervention de M. Legaret, *op. cit.*

³⁰³ *Le Monde*, 11-12 mars 1956. Les photos diffusées dans la presse montrent d'ailleurs que les gardiens de la paix étaient en tenue de maintien de l'ordre et casqués.

³⁰⁴ Même *le Parisien Libéré*, qui insiste sur la « violence inouïe » de certains manifestants et sur les déprédations commises, ne parle pas d'émeute et note que c'est « en toute tranquillité » que les manifestants arrêtés attendirent les cars qui devaient les conduire à l'ancien hôpital Beaujon.

³⁰⁵ Intervention à l'Assemblée nationale de Guy Mollet, mis en cause par certains députés de droite. Propos rapportés *in le Monde*, 11-12 mars 1956.

³⁰⁶ L'adoption des pouvoirs spéciaux fut présentée par les socialistes et les communistes comme un moyen de barrer la voie aux « ultras » et de permettre une politique économique et sociale qui améliore le sort des populations d'Algérie.

travailleurs, n'a pratiquement pas d'équivalent dans l'histoire du XX^e siècle³⁰⁷ ». Il n'est pourtant pas sûr que « ce fait [soit] symptomatique d'une attitude des forces de police à l'égard d'une population particulière, les Algériens³⁰⁸ ». Les précédents du 6 février 1934 et du 16 mars 1937 à Clichy³⁰⁹, avec lesquels les continuités sont nombreuses, tant dans l'action policière que dans la façon dont les autorités couvrirent les agents ayant tiré, montrent que les colonisés ne furent pas les seuls à encourir la violence de gardiens de la paix parisiens. Ces derniers n'hésitaient alors pas à faire feu quand ils se sentaient menacés par des manifestants. Il reste que ces réflexes semblaient avoir disparu après guerre et qu'un sang-froid relatif présida dès lors aux opérations de maintien de l'ordre dans la capitale : cette "retenue" connut pourtant des limites et, en ces années, les Algériens furent les victimes exclusives des résurgences d'un passé proche.

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 61. La remarque de Benjamin Stora ne vaut que pour la deuxième moitié du siècle : il oublie aussi que les opérations de maintien de l'ordre occasionnèrent des morts en province et exagère le « pacifisme » des manifestants algériens.

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ Simon Kitson (2000b), « The Police & the Clichy Massacre, March 1937 », in R. Bessel & C. Emsley (eds.), *'Patterns of Provocation'*, Oxford, Berghahn, p. 29-40. Parmi les cinq manifestants tués, on compte un militant algérien.